

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 mai 2014.

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 19 et 20 mai 2014.**

**2014 R. 3 G** - Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, au sein de la Commission compétente pour les contrats de partenariat (article L.1414-6 du Code général des collectivités locales).

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,**

Vu le rapport de Mme Anne HIDALGO, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, en date du 6 mai 2014 ;

Sur la proposition de Mme Anne HIDALGO, Présidente,

Délibère :

Sont désignés pour représenter le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, au sein de la Commission compétente pour les contrats de partenariat (article L.1414-6 du Code général des collectivités locales) :

Titulaires :

Mme Véronique LEVIEUX,  
Mme Léa FILOCHE,  
Mme Antoinette GUHL,  
M. Jean-François LEGARET,  
M. Jean-Baptiste de FROMENT.

Suppléants :

Mme Virginie DASPET,  
Mme Claudine BOUYGUES,  
M. Pascal JULIEN,  
Mme Delphine BURKLI,  
Mme Déborah PAWLIK.